

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2015 à 20h00 Convocation du 09 avril 2015

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :**
17

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; François VALENTIN ; Victorien NICOLAS ; Robert STEIN ; Séverine COURTOIS SENE ; Joël XOLIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Mohamad JRAD ; Pierre NOIROT ; André MORDENTI ; Chantal BRICOUT ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE PERREY ; Alexis RUSINEK ; Mireille JACQUEMIN ; Isabelle JASKULA ; Colette ROTTIER

Absents excusés : Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX

Absents non excusés :

Procurations : Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.

Mme Mélanie ADELE PERREY quitte la séance du Conseil Municipal après le point n°3 et donne procuration à Mme Isabelle JASKULA à partir du point n°4.

Point n°0 : INFORMATIONS

Madame la Maire informe l'assemblée de la mise en place d'une réflexion autour d'un projet de micro-crèche dans le logement communal proche de l'école élémentaire. Ce projet a d'ores-et-déjà été accepté par la PMI.

Point n° 1 : Personnel communal : protocole d'accord:

Rapporteur : Mme la Maire

Suite à une assignation en mai 2014 de M. DUBUCHE David, la Commune a été condamnée à lui verser une indemnité de 20 000 € par le Conseil des Prud'hommes le 18 février 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire à procéder au règlement de cette indemnité, déduction faite de la CSG-RDS, de l'inscrire au Budget Primitif 2015.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à procéder au règlement de cette indemnité, déduction faite de la CSG-RDS, et de l'inscrire au Budget Primitif 2015.

Point n° 2 : Vote du Compte Administratif 2014.

Rapporteur : M. VALENTIN

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2121-14 du CGCT

Approbation du compte administratif du budget communal 2014:

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1er adjoint, il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 041 767.46 €
Recettes	1 207 236.42 €

Excédent de clôture : 279 569.75 €

Investissement

Dépenses	773 794.58 €
Recettes	649 633.52 €

Solde de la section d'investissement (déficit) : - 181 070.79 €

Restes à réaliser :
- en dépenses : 158 600.78 €
- en recettes : 295 991.00 €

Besoin net de la section d'investissement : 167 841.63 €

Hors de la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget communal 2014.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) d'approuver le compte administratif 2014.

Point n° 3 : Vote du Compte Administratif 2014 – Budget Annexe :

Rapporteur : M. François VALENTIN

- Vu le code général des collectivités territoriales

Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement d'activités commerciales et artisanales « zone le Fort » 2014:

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1er adjoint, il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif 2014 du budget annexe qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	329 883.81 €
Recettes	329 883.81 €(opération d'ordre)

Investissement

Dépenses	343 150.10 €(opération d'ordre)
Recettes	0 €

Hors de la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe 2014

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) d'approuver le compte administratif 2014 – budget annexe

Point n°4 : vote du Compte de Gestion 2014.

Rapporteur : M. François VALENTIN

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire et aux rattachements ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) de voter le compte de gestion ci-dessus présenté

Point n°5 : Vote du Compte de Gestion 2014 – Budget Annexe

Rapporteur : M. François VALENTIN

Il est demandé aux membres du Conseil d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe du lotissement d'activités commerciales et artisanales « zone le Fort » identique au compte administratif pour le même exercice

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) de voter le compte de gestion du budget annexe ci-dessus présenté

Point n° 6 : Affectation du résultat 2014.

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le Conseil après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2014, détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		1 041 767,46 €
Recettes		1 207 236,42 €
Résultat reporté	excédent	279 569,75 €
Soit un résultat	excédent	445 038,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		773 794,58 €
Recettes		649 633,52 €
Résultat reporté	déficit	-181 070,79 €
Soit un résultat	déficit	-305 231,85 €
Restes à réaliser	Dépenses	158 600,78 €

Recettes	295 991,00 €
Excédent	137 390,22 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER UN BESOIN DE FINANCEMENT DE 167 841,63 €	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 du budget primitif 2015 la somme de 167 841,63 €
- et en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 277 197,08 €

Point n°7 : Vote du taux des taxes locales.

Rapporteur : M. François VALENTIN

Il est proposé aux membres du Conseil de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales et de conserver les taux de 2012, 2013 et 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation	: 17.04 %
- Foncier bâti	: 9.92 %
- Foncier non bâti	: 43.14 %
- CFE	: 17.15 %

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales.

Point n°8: Subventions aux associations 2015.

Rapporteur : M Victorien NICOLAS

1. Sportives

ASFV Association Sportive Féminine de Verny	977 €
FCVL Football Club Verny Louvigny	3353€
FCVV Football Club Vétérans Vernois	336 €
GP Gym'Plaisirs	227 €
JCV Judo Club Verny	3225 €
LPV La Pétanque Vernoise	396 €
LAV Les Archers du Vernois	818 €
TCV Tennis Club de Verny	3704 €
VCV vélo club Verny	437 €

2. Culturelles

ADFM Association pour la Découverte de la Fortification Messine	1073 €
AFRV Association Familles Rurales de Verny	1203 €
AL2F Association Les 2 Fées	285 €
TTT The Texas Tennessee	397 €
VL Verny Loisirs	361 €
VMA Verny Musiques Actuelles	1348 €

3. Sociales

APE Association de Parents d'Élèves	233 €
ASPV Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verny	527 €
SF Souvenir Français de Verny et environs	100 €
UNC Union Nationale des Combattants de Verny et environs	150 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité l'attribution des subventions ci-avant proposées aux associations.

Point n° 9 : Subvention d'équilibre - Périscolaire.

Rapporteur : Mme BRICOUT

Il est proposé de verser une subvention d'équilibre à l'AFRV pour les quatre activités: Périscolaire - Mercredis éducatifs – Petites vacances – Centre aéré – Activités ados.

La base de cette subvention est fixée à 49 210.14 €

Il convient d'ajouter un déficit de 13 525.83 €

La subvention d'équilibre s'élève donc à 62 735.97 €

La CAF a versé en 2014 une subvention de 12 456,34 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Approuve à l'unanimité le versement de la subvention d'équilibre pour un montant de 62 735.97 €

Point n°10 : Création d'un Budget Annexe - Lotissement communal.

Rapporteur : M. François VALENTIN

Dans le but de permettre un suivi efficace de la création du Lotissement Communal au lieu-dit Sur la Route de Louvigny, il est demandé au Conseil Municipal de créer un budget propre à l'opération.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) la création d'un budget annexe – Lotissement communal.

Point n°11 : Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2015 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 434 809.08 €
- Recettes : 1 434 809.08 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 407 153.08 €
- Recettes : 1 407 153.08 €

Total du budget primitif 2015 =

Dépenses : 2 841 962.16 €

Recettes : 2 841 962.16 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide :

- avec 4 votes contre (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) d'approuver les dépenses de fonctionnement et d'investissement
- avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) d'approuver les recettes de fonctionnement et d'investissement

Point n°12 : vote du Budget Annexe 2015 – zone Le Fort.

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget annexe « zone le Fort » 2015 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses ; 1 026 300.20 €
- Recettes : 1 026 300.20 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 856 300.20 €
- Recettes : 856 300.20 €

Total du budget annexe Zone le Fort 2015 =

Dépenses : 1 882 600.40 €
Recettes : 1 882 600.40 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 abstentions (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) de voter le budget annexe 2015 Zone Le Fort.

Point n°13 : Subventions sorties pédagogiques groupe scolaire.

Rapporteur : Mme BRICOUT

La Commune a été sollicitée par le groupe scolaire de Verny, pour l'octroi de subventions concernant différentes sorties scolaires annuelles :

Il est donc demandé aux membres du Conseil l'octroi d'une subvention de 8.50 € par élève soit 1963,50 € qui seront versés à la coopérative scolaire et de prévoir ces sommes au BP 2015.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 8,50€ par élève.

Point n°14 : Maîtrise d'œuvre aménagement du Parc du Château.

Rapporteur : M. STEIN

Dans le cadre de l'aménagement du Parc du Château, la Commune a lancé le 03 février 2015 une consultation en application des articles 28, 35-2 et 74-1 du CMP pour sélectionner un maître d'œuvre. La date limite des offres a été fixée au 24 février 2015.

La Commission communale d'Appel d'Offres s'est réunie le 04 mars 2015 pour examiner les offres de 8 candidats. Après examen, la Commission procède au classement des candidats :

- 1) THALGOTT
- 2) GALLOIS-CURIE

3) ATELIER PAYSAGE

4) JMP CONCEPT

Le 26 mars 2015, la Commission rencontre le cabinet THALGOTT classé n°1 pour négocier la totalité du contrat.

Après présentation de son projet, la Commission retient cette offre et propose au Conseil Municipal d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre et en autoriser la signature par Mme la Maire.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 voix contre (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) l'approbation du marché de Maîtrise d'œuvre et sa signature par Mme la Maire

Point n°15 : Marché : création d'une régie et création de poste

Rapporteur : M. SAUTREAU

Ce point est retiré

Point n°16 : Convention refuge de Bouba.

Rapporteur : M. NICOLAS

Dans le but de poursuivre l'action menée en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité publique ainsi qu'en faveur de la protection des animaux errants, abandonnés ou maltraités, il est demandé aux membres du conseil de renouveler pour 2015, la convention liant la Commune de Verny au Refuge de BOUBA.

En contrepartie des services rendus par le refuge, la commune participera au fonctionnement de la fourrière par une redevance de 0.66EUR par habitant soit 1343,76 EUR.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide d'autoriser à l'unanimité le renouvellement de la convention qui lie la Commune de Verny au Refuge de BOUBA pour l'année 2015 et de prévoir la somme correspondante au BP2015.

Point n°17 : Convention ADEPPA.

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre de son projet de création d'un lotissement communal, la Commune souhaite faire appel à la nouvelle ADEPPA, forte de son expertise technique, sociale et environnementale en matière de développement durable. Cette démarche d'accompagnement présente un coût de 6 150 € Le Conseil Municipal est appelé à donner son approbation.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 voix contre (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) de faire appel à la nouvelle ADEPPA.

Point n°18 : Adhésion MATEC.

Rapporteur : M. STEIN

MATEC (Moselle Agence Technique) est un établissement public administratif créé par le Conseil Départemental pour apporter une assistance technique, principalement à maîtrise

d'ouvrage, dans les domaines du bâtiment, des voiries et réseaux divers, de l'eau et de l'assainissement. Chaque demande de prestation fait l'objet d'une convention.

Une cotisation annuelle de 0.50€par habitant est demandée pour la commune adhérente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à MATEC et de mandater M. Robert STEIN, pour représenter la Commune avec voix délibérative aux assemblées générales de MATEC.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'adhérer à MATEC et de mandater M. Robert STEIN pour représenter la Commune aux assemblées générales de MATEC.

Point n°19 : Emplois jeunes saisonniers.

Rapporteur : Mme la Maire

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période juillet-août.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire à procéder au recrutement de 4 jeunes saisonniers pour des missions de 15 jours chacun, à raison de 5 heures par jour (7h-12h).

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente aux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité le recrutement de 4 jeunes vernois dans le cadre des emplois saisonniers.

Point n°20 : Formation des élus.

Rapporteur : M. STEIN

La formation des élus est un droit fixé par la Loi (art.L.2123-12 et R.121-28 et 121-38 du CGCT). Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'organiser ce droit à la formation pour l'ensemble des élus selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre d'un crédit annuel fixé budgétairement à 900 € et à raison de 300 €maximum par élu.
- La formation doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et son contenu adapté aux fonctions de l'élu.
- Une convention sera signée par Mme la Maire avec l'organisme de formation avant tout engagement contractuel
- Le choix des candidatures aux formations se fera dans l'ordre du tableau
- Chaque élu ne pourra bénéficier que d'une formation au cours de la mandature

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide avec 4 voix contre (MORDENTI-NOIROT-JACQUEMIN et JAGER/WEBER) l'approbation de ce droit à la formation tel que décrit ci-avant.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 13 avril 2015
Mme La Maire**